

RÈGLEMENT DU PRIX DE STATISTIQUE POUR L'ACTUARIAT

(adopté au Conseil du 22/11/2022)

1. Objectifs

Le Prix est décerné par la SFdS et est destiné à reconnaître la qualité d'un travail de mémoire de master 2 d'une étudiante ou d'un étudiant issu d'une formation reconnue par l'Institut des Actuaire (IA) en France ou d'un master actuariat. Le Prix récompense l'étude d'une problématique actuarielle à l'aide d'une méthodologie en Statistique développée et originale. En particulier, l'utilisation et le développement de méthodes statistiques ou de méthodes de traitement de données seront valorisés.

2. Périodicité du Prix

Le Prix de Statistique pour l'Actuariat est décerné tous les ans.

3. Jury

Le Jury est composé de 5 personnes reconnues pour leur attachement à des problématiques actuarielles et à la statistique, ainsi que pour leur expérience dans le jugement des travaux de mémoire.

Il est constitué de quatre membres désignés par le Président du Jury, lui-même désigné au préalable par le Conseil de la SFdS. La constitution du jury sera réalisée en concertation avec le Président de la SFdS et la Présidence de l'IA. La constitution du Jury sera faite de façon à minimiser les conflits d'intérêt¹ et afin de représenter au mieux le monde académique et le monde industriel autour de la statistique pour l'actuariat. Le Jury est renouvelé tous les trois ans. Seul le Président du Jury est connu publiquement.

Le Jury se réunit une fois par an.

4. Procédure d'attribution du Prix

Les étudiantes et étudiants ayant présenté leur mémoire au cours des 30 derniers mois sont invités à envoyer, sous format électronique, leur travail de mémoire, accompagné d'un résumé en français, d'une lettre de recommandation de la direction du département de formation et d'un curriculum vitae au secrétariat de la SFdS avant le 30 janvier (sfds@ihp.fr). La personne désignée par le Jury sera informée après que le Conseil a été averti de la décision du Jury.

Les critères d'attribution sont les suivants : innovation méthodologique, statistique, qualité rédactionnelle et pédagogique, intérêt en vue de l'application industrielle.

Les étudiants s'engagent sur l'honneur à garantir que le mémoire n'est pas frappé par un délai de confidentialité en cours.

5. Remise du Prix

La lauréate ou le lauréat est invité par le Comité d'Organisation des Journées de Statistique qui suivent la délibération du Jury pour présenter son travail lors de ces Journées (l'inscription sera prise en charge par la SFdS). Le Prix lui est remis à cette occasion.

¹ un responsable de filière en actuariat